



Ministère du Travail

Index Egapro

L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle
Femmes- Hommes

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

168

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

vos résultats total est

99/100

99 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	nc	nc	-1.8%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	-6.5%	7.5%	-9.9%
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	0.7%	13.1%	-9.5%

votre résultat final est **0.1%**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **39/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	90.5%	89%

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **1.1**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **35/35**

votre résultat en pourcentage est de 1.5%, la note obtenue est de 35/35

* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES
AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR
RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-
REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES
RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **5**

les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est **10/10**